



11^{ème} RALLYE TERRE DE LOZERE
8^{ème} Rallye V.H.C RETRO ASSUR-ART ET CREATION
26-27-28 Août 2022

DECISION N°1

A la suite de la sortie de route du concurrent N° 80 dans l'ES 3, les commissaires sportifs ont décidé d'attribuer aux concurrents bloqués sur l'incident, un temps réputé équitable, conformément à l'article 7-5-16 du règlement standard des RALLYES :

N° 82 :	15:45.1
N° 83 :	15:00.3
N° 84 :	14:34.0

Fait à MENDE le Samedi 27 Août 2022 à 15 h 40

Le président,

les membres,

Jean Claude CRESP

Alain SZAFARCZYK

Fabien ZYCH